



FORMATIONS » 2011 – 2012 »



Avec le soutien du ministère
de la Communauté française



Intro

ANNÉE D'ÉLECTIONS SOCIALES – 2012

Année 1 après reconnaissance de notre asbl par la Communauté française

Deux défis à relever!

Depuis le 1er janvier 2011, l'asbl Le Bien-Etre des Salariés est reconnue par la Communauté française comme asbl d'éducation permanente. Il s'agit d'une reconnaissance administrative certes, mais aussi d'une reconnaissance du travail fourni depuis de longues années pour améliorer, pas à pas, la qualité de nos formations et son adéquation avec l'esprit et la lettre du décret.

Pendant deux ans, nous allons être obligés de démontrer que ce que nous avons déclaré dans notre dossier de reconnaissance correspond bien à la réalité. Cela ne posera pas de problème. Néanmoins, nous serons plus attentifs encore au respect des normes de fonctionnement et à la qualité de nos projets pédagogiques.

2012 sera aussi une année d'élections sociales. Il va de soi que les formations dispensées par notre asbl en tiendront très largement compte, vous pourrez le constater dans nos programmes et plus encore lors des sessions et débats que nous vivront ensemble dans les prochains mois. Les élections sociales, c'est le cœur de la participation des travailleurs à la concertation sociale, le pouls de sa légitimité. En tant qu'asbl d'éducation permanente directement tournée vers le public syndical, nous ne pouvons pas l'ignorer.

A bientôt dans nos formations!

Gunars Briedis, *Président BdS*

Christian Lochet, *Administrateur BdS*

Cécile Pignoli, *Responsable du Service & Administrateur BdS*



LE SYNDICALISME ET

De vraies synergies !

L'ASBL Le Bien-être des Salariés, désormais reconnue par la Communauté française, va continuer sans désespérer sa mission d'accompagnement de ses membres, militants et délégués vers une citoyenneté accomplie et responsable.

Notre but principal dans le cadre de nos formations est et restera d'aider les participants à aiguiser leur esprit critique et leur capacité d'analyse de situations nouvelles et compliquées.

Etre militant syndical dans une entreprise aujourd'hui n'est pas chose facile. Les seules connaissances techniques (que nous vous aidons aussi à acquérir) ne suffisent pas. Chaque militante, chaque militant doit pouvoir se positionner dans son « groupe » comme un animateur, une personne qui lance des débats, qui informe, qui forme

parfois et surtout qui recueille les avis des uns et des autres. Ensuite il/elle en fera la synthèse afin de pouvoir mener une action syndicale responsable et démocratique.

C'est bien de cette compétence là qu'il s'agit : être capable de jouer un rôle actif et constructif dans la concertation sociale en vue d'en améliorer le fonctionnement et de la faire évoluer vers plus de démocratie sociale.

C'est en cela que nous nous reconnaissons totalement dans la démarche de l'éducation permanente.

Pour mieux l'assurer, nous continuerons notre collaboration tant avec l'ASBL CLARA qu'avec notre cellule Environnement.



L'EDUCATION PERMANENTE ?

Communication

Avec le CLARA, les modules de communication (2 jours en résidentiel) viseront à aider les équipes syndicales à se positionner comme des alternatives crédibles en matière de concertation sociale dans les entreprises (ES 2012).

Nous pouvons pointer aussi un nouveau module traitant de la montée en puissance des réseaux sociaux et des problèmes posés par ceux-ci, qui sera dispensé par un nouvel intervenant.

Environnement

Les journées de formation se répartissent sur deux cycles au choix. Nous y abordons l'environnement à travers divers thèmes: les zones d'activité économique durables, l'entreprise et la gestion des risques, l'alimentation durable, l'éco-conception...

Les participants auront l'occasion de se rendre dans des entreprises de pointe, de visiter des installations de gestion énergétique et de rencontrer des professionnels de l'environnement.

Compétences CE

Après avoir expliqué comment lire un bilan d'entreprise, via internet, sur le site de la Banque nationale, après avoir donné quelques trucs pour poser les bonnes questions au reviseur d'entreprise, Luc Deprez se donne pour objectif d'examiner comment les participants ont mis ses conseils en application, ce qui a marché et ce qui n'a pas donné les résultats escomptés et pourquoi. « En plus, nous verrons comment faire valoir son travail au CE pour attirer de nouveaux membres et des candidats aux élections sociales. »

Compétences CPPT

Veiller au bien-être du personnel constitue la principale mission du délégué en CPPT. Il doit s'assurer que toutes les dispositions en matière de sécurité, d'hygiène, de santé (y compris la charge psychosociale et l'ergonomie), de normes environnementales sont bien prises en compte et respectées par la direction et toute la hiérarchie de l'entreprise. A la veille des élections sociales Philippe Hanssens passera en revue les compétences du CPPT. « Le rôle de cet organe est capital dans l'application pratique de décisions prises notamment en CE » précise-t-il.

Syndicales décentralisées

Nous continuons l'organisation des formations syndicales décentralisées de 5 jours avec deux jours résidentiels sur le même fonctionnement que les années précédentes. Les thèmes seront décidés par les centres locaux BDS (RSS + SP). Comme chaque année, BDS leur propose un nombre de thèmes dans lequel ils peuvent puiser. Les centres locaux prennent en charge au moins 2 jours de formation sur les 5.

Formations Candidats non élus

Certains militants se sont investis en 2008 dans la dynamique élections sociales. Ils n'ont malheureusement pas connu le succès qu'ils espéraient. Une formation spécifique est organisée cette année pour eux. Elle traitera de la concertation sociale en général et plus particulièrement de la compétence des organes paritaires dans les entreprises, de la communication tant orale qu'écrite.

Nous espérons de tout cœur que vous trouverez votre bonheur dans le programme détaillé qui suit.

PROGRAMME DE L'ANNÉE

1. Formation organes d'entreprise CE/DS ou CPPT

Deux possibilités

- a. Formule résidentielle :**
5 journées résidentielles à Relaxhoris (près d'Aywaille)
- **Condition**
Formation réservée exclusivement aux délégués élus et aux mandataires DS (effectifs ou suppléants).
 - **Durée**
40 heures (5 jours)
 - **Mode de libération**
Crédit d'heures de formation (CHF) ou Congé-éducation payé (CEP)
 - **Thèmes**
Communication (2 jours), Compétences des organes d'entreprise (2 jours), Réseaux sociaux (1 jour).
- b. Formule non-résidentielle (provinciale):**
5 x 1 jour
- **Condition**
Formation réservée exclusivement aux délégués élus et aux mandataires DS (effectifs ou suppléants).
 - **Durée**
40 heures (5 jours).
 - **Mode de libération**
Crédit d'heures de formation (CHF) ou Congé-éducation payé (CEP)
Pour le CE et la DS les cours seront organisés à Bruxelles, La Louvière, Liège, Leuze et Nivelles.
Pour le CPPT les cours seront organisés à Bruxelles et La Louvière.
 - **Thèmes**
Communication (2 jours), Compétences des organes d'entreprise (2 jours), Réseaux sociaux (1 jour).



Xavier Adams
Supertransport
Délégué CE et DS

Je me suis inscrit aux formations pour pouvoir apprendre à mieux défendre mes collègues. J'apprécie que l'on aborde des sujets fort diffé-

rents, mais là je suis plus particulièrement content d'avoir suivi les cours sur les comptes annuels. Nous venons de les recevoir en CE, c'est vrai qu'il n'est pas évident de savoir les déchiffrer. J'ai aussi particulièrement été attentif aux cours sur la communication de Guy Bricteux. « Communication » est le maître-mot dans les relations humaines, tant avec la direction qu'avec les collègues. Il faut savoir se parler, sinon on ne s'en sort pas... un peu comme dans un couple.



Didace Baranderetse
TEC Hainaut
Délégué CE et DS

Je suis particulièrement intéressé par l'environnement. Cela fait partie de ma conscience profonde. En plus je mets mes convictions

en pratique. Dans la vie courante, avec ma famille, nous essayons de réduire notre empreinte écologique. Les formations sont une magnifique occasion de casser la monotonie du travail, de rencontrer des personnes différentes dans un autre contexte. A 50 ans, j'ai toujours envie d'étudier pour progresser, c'est pour cela que je suis aussi les formations internes à mon entreprise, le TEC qui a précisément un rôle essentiel à jouer en matière d'environnement et de mobilité.

ACADÉMIQUE 2011 – 2012

2. Formation résidentielle « Candidats non-élus »

→ Conditions

Avoir été candidat aux élections sociales de 2008 et ne pas avoir été élu.

→ Formule résidentielle

4 journées résidentielles à Relaxhoris (près d'Aywaille).

→ Durée

32 heures.

→ Mode de libération

Congé-éducation payé (CEP)

→ Thèmes

- Fonctionnement des 3 organes de concertation, débat sur la valeur ajoutée de la concertation sociale
- Communication
- Les réseaux sociaux
- Argumenter pour convaincre



3. Formation syndicale décentralisée

→ Condition

Etre militant ou délégué.

→ Durée

40 heures (3 jours dans la zone + 2 journées résidentielles à Relaxhoris, près d'Aywaille).

→ Mode de libération

Crédit d'heures de formation (CHF) ou Congé-éducation payé (CEP)

Afin de créer des moments d'échanges avec des collègues d'autres secteurs, votre secrétaire permanent organisera également 2 journées en formule résidentielle à Relaxhoris.

C'EST LE COCKTAIL DE NOS
DIVERSES EXPERIENCES



Alain Ballau

AG Insurance

Délégué CE, CPPT et DS

Dans la quatrième année de mon troisième mandat, j'aprends encore, parce que la législation change, parce que les techniques de négociations évoluent. Je vais en formation pour me rafraîchir les idées, et même carrément pour me remettre en question. Est-ce que ma manière d'agir est bien adaptée ? Je profite de l'expérience des autres, venus d'horizons différents, ça fait du bien de ne pas rencontrer que des gens de l'assurance et du monde financier. J'aime bien les cours interactifs par exemple sur la gestion de conflits. Cette année est particulièrement importante, car maintenant il faut préparer les élections sociales.



Andrée Marcoen

Hôpital Erasme

Déléguée CE et DS

Les techniques de communication me faisaient un peur, car il n'est pas facile de prendre la parole devant les autres. Quand on y arrive enfin, on en sort grandi parce qu'on se surpasse. Il faut se forcer pour aller de plus en plus loin, prendre de l'assurance. Le fait de rencontrer chaque fois des gens différents, de formation en formation, oblige à se remettre chaque fois en question. J'ai bien aimé aussi le côté pratique des deux journées consacrées au déchiffrage du bilan. Chaque participant est arrivé avec les comptes annuels de son entreprise que nous avons analysés en groupe avec le formateur Luc Deprez.



4. Formations environnement

Wallonie

→ Condition

Etre délégué effectif ou suppléant CE, CPPT ou DS.

→ Durée

40 heures (5 jours entre les mois d'octobre 2011 et mars 2012).

→ Mode de libération

Crédit d'heures de formation ou congé éducation payé.

Les journées de formation se répartissent dans deux cycles au choix.

Nous y abordons l'environnement à travers divers thèmes: les zones d'activité économique durables, l'entreprise et la gestion des risques, l'alimentation durable, l'éco-conception...

Les participants auront l'occasion de se rendre dans des entreprises de pointe, de visiter des installations de gestion énergétique, de rencontrer et échanger avec des professionnels de l'environnement.



Bruxelles

→ Condition

Etre délégué effectif CE ou CPPT dont le lieu de travail se situe dans l'une des 19 communes de la région bruxelloise.

→ Durée

4 journées de formation (dont un jour pour le forum) programmées dans le courant du dernier trimestre de l'année.

→ Mode de libération

Crédit d'heures de formation ou congé éducation payé.

En 2011, la formation de la cellule environnement de la Régionale bruxelloise traitera de la thématique de l'alimentation durable sous ses différentes facettes (aspect global, Le bio, équitable, circuit court...). Un volet pratique (visite de site et groupes de travail) est prévu afin de donner la parole aux participants.

Pour clôturer la formation en beauté, un grand événement rassembleur sera organisé, un forum intersyndical, qui regroupera des travailleurs des trois syndicats.



Cellule environnement
Régionale bruxelloise CGSLB



Stéphane Goosse

Hôpital psychiatrique Beau Vallon

Délégué CPPT et DS

En plus des cours, les formations constituent une occasion, pour les élus de notre entreprise, de se rencontrer. Nous travaillons sur plusieurs sites avec des horaires différents, certains le jour, d'autres la nuit... En formation, nous pouvons nous réunir et réfléchir au présent et à l'avenir, rassembler des idées et en trouver ailleurs. Nous rencontrons aussi des gens d'autres entreprises. Pour ne prendre qu'un exemple, c'est en discutant avec des délégués que nous avons compris comment présenter, stratégiquement parlant, un dossier que nous avons réussi à faire aboutir: obtenir des titres-repas pour le personnel.

5. Formations sectorielles

→ Condition

Etre délégué effectif ou suppléant au CE, au CPPT ou en DS.

→ Durée

8 heures (1 jour)

→ Mode de libération

Crédit d'heures de formation
(Congé syndical)



Une journée de cours pour les délégués regroupés par secteur d'activité sur des thèmes spécifiques à leur secteur constituera l'occasion de passer en revue l'actualité sectorielle avec votre responsable de secteur national.

Une invitation avec un bulletin d'inscription sera adressée aux délégués concernés en cours d'année.



Antonia Parrado

*Decathlon
CE, CPPT et DS*

Je me doute bien qu'il est impossible d'aborder tous les sujets dans une

formation donnée, c'est pour cela que les contacts avec les autres délégués présents sont si importants. Dans le magasin où je travaille, je suis un peu seule au monde. Je suis à l'écoute de mes collègues mais pour défendre leurs intérêts, j'ai besoin d'informations concrètes sur ce qu'il faut faire en cas d'accident du travail, comment réagir lorsqu'un travailleur est agressé par un client... C'est de tout cela que nous parlons entre nous, c'est comme ça que j'ai appris comment augmenter le pouvoir d'achat en négociant une CCT 90 sur les avantages liés aux résultats.



Sandra Vercammen

*Pfizer
Déléguée CE et CPPT*

La formation Odisser (Outils du Dialogue Social au Sein de l'Entreprise, dont l'objectif était de former les délégués aux mécanismes

de la régulation sociale, ndlr) m'a particulièrement marquée. C'est une manière d'apprendre, je ne vais pas dire en s'amusant, mais de manière ludique une matière relativement austère et de réfléchir sur les enjeux de la concertation.

Les cours ne sont pas utiles que pour notre travail syndical. Dans mon entreprise je fais partie d'une « Energy team » dont la mission consiste à traquer les gaspillages d'énergie. C'est pourquoi la formation Environnement m'intéresse, surtout les visites sur le terrain.

Logement

Nous ne pouvons garantir le logement dans une chambre d'une personne dans nos formations résidentielles. En cas de suroccupation du centre de formation, nous devons peut-être placer deux ou trois personnes dans le même appartement.



Congé-éducation payé

Le congé-éducation payé est un droit reconnu au travailleur à temps plein du secteur privé de suivre des formations agréées tout en gardant sa rémunération normale plafonnée. Certaines catégories de travailleurs à temps partiel peuvent également faire usage du congé-éducation payé à des conditions précises :

- les travailleurs occupés au moins à 4/5 temps ;
- un 1/3 temps sur la base d'un horaire variable (mentionné dans le contrat de travail ;
- les travailleurs à temps partiel avec un horaire fixe occupés au moins à mi-temps et durant moins de 4/5 temps et qui suivent une formation professionnelle coïncidant avec les heures de travail.

Les travailleurs qui utilisent leur droit au CEP bénéficient d'une protection contre le licenciement.

Le plafond de rémunération est fixé à 2601 € brut par mois.

Le nombre maximal d'heures auxquelles le travailleur a droit est lui aussi limité.

Type de formation	Ne coïncide pas avec les heures de travail	Coïncide avec les heures de travail (min. 5 heures)
Générale (syndicale)	80 h	80 h
Professionnelle	100 h	120 h
Générale + Professionnelle	100 h	120 h
Langue	80 h	80 h
Langue + Professionnelle	100 h	100 h
Universitaire et assimilée	120 h	120 h

Afin de vous permettre de gérer votre nombre d'heures CEP, vous trouverez ci-dessous un récapitulatif de toutes les formations organisées par «Le Bien-être des Salariés».

Remarque : Toutes nos formations sont des Formations Générales.

Cours organisés par Le Bien-être des Salariés	Nombre d'heures
Conseil d'entreprise/délégation syndicale Résidentielle*	40 h
Conseil d'entreprise/délégation syndicale Provinciale*	40 h
Comité Prévention et Protection Résidentielle*	40 h
Comité Prévention et Protection Provinciale*	40 h
Syndicale décentralisée*	40 h
Environnement*	40 h

* ces formations peuvent aussi être suivies sous couvert du crédit d'heures de formation.

Crédit d'heures de formation ou congé syndical

Les délégués CE, CPPT et DS ont le droit de suivre des formations pendant leur temps de travail en conservant leur rémunération. Le nombre d'heures est fixé au niveau du secteur ou de l'entreprise, il est donc très variable. Il est parfois octroyé pour toute la délégation et doit alors être réparti entre les membres de ces organes d'entreprise. Renseignez-vous auprès de votre Secrétaire permanent pour savoir le temps dont vous disposez pour vous former dans ce cadre.



Marjorie Debillemont

Benechim

Déléguée CPPT

Au départ j'ai trouvé les cours trop théoriques, alors que je cherchais des renseignements sur la pratique, surtout que je suis dans mon premier mandat. Il y a trois ans, l'action syndicale était un monde inconnu pour moi. Heureusement, en formation il y a d'autres délégués qui siègent comme moi au CPPT, entre nous nous échangeons nos expériences sur le terrain. J'ai un peu de mal avec la formation à la communication parce que je n'aime vraiment pas parler en public. En revanche j'ai trouvé les cours sur le bilan annuel forts intéressants. Je continuerai à m'inscrire aux formations. Apprendre, c'est toujours bon à prendre.

PROCEDURE ADMINISTRATIVE

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES :

1. Je lis attentivement la brochure « Formations 2011 – 2012 ».
2. Si, je décide de m'inscrire et de participer à une ou plusieurs formations :
 - je complète mon bulletin d'inscription
 - je veille à ne pas dépasser les 80h de CEP (max. 2 formations!)
 - je le date et je le signe
3. Je me rends avant le 02.09.2011 chez le responsable formation de ma zone (liste à la fin de cette brochure) qui contrôle mon bulletin et l'envoie au service formation.
4. Je reçois fin septembre une lettre de « confirmation d'inscription » avec un récapitulatif de toutes les formations auxquelles je suis inscrit(e) et le mode de libération que j'ai choisi :
 - je vérifie si les données reprises sur ce courrier sont correctes, en cas d'erreur(s), je contacte mon responsable formation.
5. Je reçois pour la fin octobre :
 - une confirmation de mes dates de formation résidentielle. Je contacte immédiatement mon responsable formation si ces dates ne me conviennent pas ou si je dois annuler mon inscription à la formation.
 - mes attestations d'inscription CEP (si j'ai choisi ce mode de libération) pour l'ensemble de mes formations. Je remets d'urgence mes attestations d'inscription (CEP) à mon employeur.
 - les demandes de crédit d'heures de formation sont envoyées directement aux employeurs.
6. Pour les formations résidentielles : 4 à 5 semaines avant la formation, je reçois une lettre d'invitation avec un talon « Confirmation de participation » à renvoyer immédiatement et obligatoirement au service formation. Si je décide d'annuler ma participation je contacte également le service formation. Toutes les annulations moins de 3 semaines avant la formation nous seront facturées ! Il est donc important que vous réagissiez rapidement... !
7. Pour les formations non résidentielles : je reçois une lettre d'invitation 1 mois avant le premier cours. Aucune autre lettre d'invitation ne sera envoyée ultérieurement, je note donc bien TOUTES mes dates de cours ! Je préviens immédiatement mon responsable formation si :
 - je souhaite annuler mon inscription
 - je ne peux participer à une ou plusieurs journées de coursCeci afin de pouvoir adapter rapidement les commandes de repas !
8. Si je suis absent(e) à une formation, je fais parvenir sans tarder mon justificatif (certificat médical, attestation d'employeur...) à mon responsable formation. J'indique clairement mon nom et la date de formation que couvre mon justificatif.
9. Les attestations de présence CEP sont envoyées à la fin de chaque trimestre.
Le 1er trimestre démarre le 1er jour de cours.
Exemple : 1er cours le 20.10.2009 → fin du 1er trimestre le 20.01.2010.
1er cours le 06.01.2010 → fin du 1er trimestre le 06.04.2010.

Les attestations de crédit d'heures de formation sont remises par le moniteur à la fin du cours pour les formations non résidentielles.
10. Pour les formations résidentielles, une attestation « provisoire » est remise à la fin des cours. L'attestation définitive est envoyée dans les jours qui suivent par la poste.
11. N'hésitez jamais à contacter votre responsable formation en cas de problème, il se fera un plaisir de vous aider !

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATIONS 2011 – 2012

A rentrer au responsable formation de votre zone avant le 02.09.2011. Les inscriptions rentrées après cette date ne seront plus prioritaires.

nom	prénom	
adresse		
code postal	localité	tél. privé
gsm	e-mail	n° d'affiliation

MANDAT(S)

<input type="checkbox"/> CE effectif/suppléant	employeur
<input type="checkbox"/> CPPT effectif/suppléant	adresse
<input type="checkbox"/> DS effectif/suppléant	code postal localité

Je m'inscris à la (aux) formation(s) suivante(s) et je m'engage à en suivre les cours.
Les dates proposées sont susceptibles de modification en cas de force majeure.

1. Formation organes d'entreprise

a. Formule résidentielle : 5 journées résidentielles à Relaxhoris

- CE/DS — 10.10.2011 au 14.10.2011
- CE/DS — 14.11.2011 au 18.11.2011
- CE/DS — 28.11.2011 au 02.12.2011
- CE/DS — 12.03.2012 au 16.03.2012

ou

- CPPT — 17.10.2011 au 21.10.2011
- CPPT — 21.11.2011 au 25.11.2011

Je choisis la formule Crédit d'heures de formation
 Congé éducation payé

OU

b. Formule non-résidentielle (provinciale) : 5 x 1 jour

Je m'inscris au centre de :

Si j'ai un mandat en CE ou en DS

- Bruxelles La Louvière Liège
- Leuze Nivelles

ou

Si j'ai un mandat en CPPT

- Bruxelles La Louvière

Je choisis la formule Crédit d'heures de formation
 Congé éducation payé

2. Formation résidentielle Candidats non-élus

4 journées résidentielles à Relaxhoris

- du 10.01.2012 au 13.01.2012
- du 06.02.2012 au 09.02.2012

Uniquement en congé-éducation payé.

3. Formation syndicale décentralisée :

3 jours + 2 journées résidentielles à Relaxhoris

- Je m'inscris dans la zone de

- et mon secrétaire permanent est

Je choisis la formule Crédit d'heures de formation
 Congé éducation payé

4. Formation environnement Wallonie : 5 x 1 jour

Je m'inscris dans le groupe suivant :

- Groupe 1 Bruxelles (13.10.11, 15.11.11, 19.01.12, 16.02.12, 15.03.12)
- Groupe 2 Namur (18.10.11, 24.11.11, 26.01.12, 28.02.12, 21.03.12)

Je choisis la formule Crédit d'heures de formation
 Congé éducation payé

5. Formation environnement Bruxelles :

3 x 1 jour + 1 jour consacré au forum

- Je m'inscris à la formation environnement Bruxelles

Je choisis la formule Crédit d'heures de formation
 Congé éducation payé

ATTENTION : Votre bulletin d'inscription doit être contresigné par le responsable formation de votre zone. N'oubliez pas de lire et de signer la charte « pour de meilleures formations ».

date et signature du participant

signature du responsable formation



Avec le soutien du ministère de la Communauté française

CHARTE DE BONNE CONDUITE

A remettre, signé, avec votre bulletin d'inscription !

Pour de meilleures formations, je m'engage à :

- Respecter scrupuleusement la procédure administrative d'inscription décrite dans la brochure et principalement en matière de désistement ou d'annulation d'inscription à une formation.
- Assister à la formation dans son intégralité et respecter les horaires (heure de début et de fin et durée de la pause).
- Participer de façon active et constructive à chaque formation.
- Respecter l'opinion et le point de vue de chaque participant et de chaque formateur.
- Essayer de valoriser au maximum les matières enseignées.
- Fournir une preuve écrite (uniquement attestation médicale, attestation de l'employeur, document de voyage, attestation de naissance, de communion, de mariage, etc.) au moniteur ou au responsable formation en cas d'absence à la formation et ceci dans les 10 jours ouvrables de la date d'absence.
- Ne pas consommer d'alcool dans les salles de cours et pendant les cours.
- Ne pas fumer dans les zones non-fumeurs, ni dans les salles de cours.
- Eteindre mon gsm pendant les cours (le mettre en mode « discret » si nécessaire).
- Ne pas mettre en danger ma sécurité ou celle des autres.
- Respecter la politique environnementale du lieu d'accueil.
- Respecter les règles convenues avec le moniteur des cours.

L'accès à la formation et aux structures d'accueil (salle cours, horeca, hôtel, salle de sport...) est uniquement réservé aux participants régulièrement inscrits.

L'asbl décline toute responsabilité concernant les événements (accident, etc.) qui se déroulent pendant et en dehors des heures de formation. Afin de garantir le bon déroulement des cours, nous prendrons des mesures contraignantes si ces règles ne sont pas respectées.

J'ai pris connaissance du règlement de l'asbl « Bien-être des Salariés » ainsi que de la « Procédure administrative » et je m'engage à le respecter.

Lu et approuvé

(date et signature)

Les responsables formation

Brabant wallon

Stéphane Mouriamé
Responsable du soutien syndical
Rue des Vieilles Prisons 7
1400 Nivelles
067 88 83 92
stephane.mouriamé@cgslb.be

Bruxelles-Capitale

Veronique Welkenhuysen
Responsable du soutien syndical
Boulevard Baudouin 11/1
1000 Bruxelles
02 206 67 44
veronique.welkenhuysen@cgslb.be

Charleroi

Florence Quintens
Responsable du soutien syndical
Avenue des Alliés 8
6000 Charleroi
071 20 80 37
florence.quintens@cgslb.be

Hainaut central

Fabienne Mention
Responsable du soutien syndical
Rue des Canonniers 30A
7000 Mons
065 31 12 67
fabienne.mention@cgslb.be

Hainaut occidental

Isabelle Boulanger
Responsable du soutien syndical
Grand'Rue 4/6
7900 Leuze
069 64 62 67
isabelle.boulanger@cgslb.be

Liège

Fabrice Jardon
Responsable du soutien syndical
Boulevard Piercot 11
4000 Liège
04 232 46 97
fabrice.jardon@cgslb.be

Wallonie sud

Bertrand Jonckers
Responsable du soutien syndical
Rue Borgnet12/1
5000 Namur
081 24 04 63
bertrand.jonckers@cgslb.be

Cellule environnement Wallonie

Charline Wandji
Responsable environnement
Boulevard Poincaré 72-74
1070 Bruxelles
02 558 53 13
charline.wandji@cgslb.be

Cellule environnement Bruxelles

Yael Huyse
Responsable environnement
Boulevard Baudouin 11
1000 Bruxelles
02 206 67 34
yael.huyse@cgslb.be



Avec le soutien du ministère de la Communauté française